

**RAPPORT ANNUEL 20<sup>12</sup><sub>13</sub>**

# **UNE AUTRE ANNÉE EXTRAORDINAIRE!**



# RAPPORT ANNUEL

LETTRES DE PRÉSENTATION	4
MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE	5
RAPPORT DES ACTIVITÉS	7
Conseil d'administration	8
Comité exécutif	10
Reconnaissance des équivalences aux fins de délivrance d'un permis	12
Délivrance des permis	12
Garantie contre la responsabilité professionnelle	13
Bureau du syndic	14
Conseil de discipline	15
Comité de révision	16
Comité de la formation des inhalothérapeutes	16
RAPPORT DES COORDONNATRICES	
Inspection professionnelle	17
Communications	20
Développement professionnel	23
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	26
PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL ET COLLABORATEURS	27
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	29



Juillet 2013

**Monsieur Jean-Paul Dutrisac**

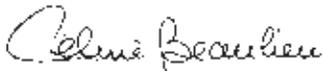
Président  
Office des professions  
du Québec

**Monsieur le Président,**

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Ce rapport, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions du Québec*, couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013.

Je vous prie de recevoir, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

  
Céline Beaulieu, inh., B.A.  
Présidente



Juillet 2013

**Monsieur Bertrand St-Arnaud**

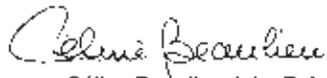
Ministre de la Justice  
et responsable de l'Application  
des lois professionnelles

**Monsieur le Ministre,**

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre responsable de l'Application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

  
Céline Beaulieu, inh., B.A.  
Présidente



Juillet 2013

**Monsieur Jacques Chagnon**

Président de l'Assemblée  
nationale du Québec

**Monsieur le Président,**

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 2013.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

**Bertrand St-Arnaud**



## MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Ce rapport dresse un bilan des principales actions entreprises par le Conseil d'administration et la permanence de l'Ordre, en vertu de sa mission principale : assurer la protection du public. Il constitue également mon dernier rapport puisque je quitterai ma fonction de présidente et d'administrateur lors du prochain congrès de l'OPIQ.

Je tiens à remercier les membres du Conseil d'administration, le personnel de l'Ordre et tous les inhalothérapeutes pour la confiance accordée au cours de ces années.

Il s'en est passé des choses en quatorze (14) ans ! Mais la plus marquante d'entre toutes est sans contredit l'évolution de la pratique. Le niveau de responsabilité assumé par les inhalothérapeutes s'est accru de façon considérable et soutenue. Et ça se poursuit. Depuis dix (10) ans, et pour l'avenir prévisible, il y a un réel mouvement pour maximiser la contribution de chaque professionnel au sein du système de santé, et les inhalothérapeutes ont été parmi les plus touchés par ce mouvement (*Loi 90*, virage ambulatoire, essor des soins à domicile et de la sédation-analgésie, protocoles et ordonnances collectives, etc.). Et ça continue : ordonnances collectives nationales, ordonnances par objectifs thérapeutiques, etc.

La lecture de cette édition 2012-2013 du rapport vous permettra de connaître les diverses communications et les renseignements qui ont fait avancer plusieurs de nos dossiers.

### LA RÉFORME DE LA FORMATION INITIALE EN INHALOTHÉRAPIE

L'adéquation entre la pratique et la formation initiale constitue le facteur déterminant pour la protection du public. Déjà, à mon arrivée en 1999, l'Ordre s'interrogeait sur cette question devant l'évolution de la pratique, le programme s'appuyant sur des données de 1991.

En 1996, une vaste enquête, menée auprès des inhalothérapeutes et réalisée par la maison de sondage CROP, nous apprend que la problématique sous-jacente à cette inadéquation exigerait d'importants changements dans l'enseignement de l'inhalothérapie au Québec. Par la suite, plusieurs travaux, études et représentations sont entrepris afin de sensibiliser les autorités gouvernementales de l'urgence d'agir.

Finalement, en 2006, l'Ordre publie un document d'orientation qui examine divers scénarios de rehaussement de la formation initiale et qui recommande un DEC-BAC. Cette orientation a dès lors reçu l'appui de plusieurs associations médicales. Il faudra toutefois attendre deux ans, soit en 2008, avant que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) fasse de la réforme de la formation initiale en inhalothérapie une priorité ministérielle.

À partir de ce moment, fort de l'expérience acquise lors de la réforme précédente, nous savions qu'il fallait compter plusieurs années avant que s'instaurent des changements concrets. Le processus entamé en 2008 s'est révélé particulièrement complexe : analyse de la profession (2009), analyse quantitative (2010), orientations préliminaires (2011), avis du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et de l'Ordre (2012), analyses complémentaires sur la complexité du contexte de travail des inhalothérapeutes (2012 et 2013), sans compter les nombreuses représentations auprès des cabinets des différents ministres de la Santé à travers les années.

Je pars avec la conviction d'avoir certes beaucoup travaillé dans ce dossier, mais non sans une certaine déception — à certains égards, une frustration — de ne pas en voir l'aboutissement. Cela reviendra à la prochaine présidence.

Ma plus grande satisfaction cependant reste l'atteinte du consensus autour de l'orientation de l'Ordre sur la formation universitaire. Outre ceux obtenus dès 2006, l'Ordre a reçu l'appui cardinal du Collège des médecins, sans compter celui des membres eux-mêmes, de plus en plus senti et profond au fil des ans et maintes fois exprimé.

Comme le Conseil d'administration l'a réitérée à plusieurs reprises, la nécessité d'une formation universitaire pour les inhalothérapeutes au Québec ne fait plus de doute, car les défis qui se profilent pour les 15-20 prochaines années exigeront des professionnels solidement préparés aux responsabilités accrues qu'on leur destine au chevet du patient.

#### L'ACTIVITÉ D'ÉVALUATION

À l'inverse du dossier de la formation, ce dossier progresse plus rapidement. Les travaux se poursuivent toujours avec le Collège des médecins et je suis persuadée qu'une solution sera apportée, au cours de la prochaine année, afin de lever toute l'ambiguïté causée par le libellé restrictif de « contribution à l'évaluation ».

Tous savent pertinemment que la pratique professionnelle de l'inhalothérapeute ne peut s'effectuer qu'en évaluant leur clientèle. Cette évaluation demeure indissociable des activités réservées, notamment celles en lien avec la surveillance clinique de la condition des personnes et l'ajustement de la médication.

#### L'EXAMEN PROFESSIONNEL

La réforme de la formation initiale est certes le premier levier permettant à l'Ordre d'assumer sa mission de protection du public dans ce contexte contemporain de la pratique professionnelle, mais non le seul.

Ainsi, à l'instar de la plupart des autres ordres professionnels de la santé, nous envisageons de réintroduire un examen professionnel de l'Ordre, comme par le passé.

Par conséquent, les administrateurs de l'OPIQ ont mandaté la direction générale et la présidence pour développer et faire cheminer un projet de règlement à ce sujet.

La prochaine étape sera la présentation à l'Office des professions d'un mémoire exposant les motifs de l'Ordre.

#### LES TECHNOLOGUES EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE (TEPM)

En novembre 2012, les TEPM ont intégré l'Ordre des technologues en imagerie médicale et radio-oncologie qui est devenu l'OTIMROTEPM.

Les deux principales activités réservées octroyées aux TEPM qui touchent la pratique de l'inhalothérapeute sont les suivantes : *pour les fins d'un examen en polysomnographie, introduire un ballonnet œsophagien et ajuster les masques pour les BiPAP et CPAP.*

L'OPIQ participe activement aux travaux de l'OTIMROTEPM, qui doit développer un projet de règlement sur les attestations de formation requise pour effectuer ces deux dernières activités réservées.

Il faut retenir que les TEPM qui effectuaient ces activités avant le 21 novembre 2012 ne sont pas touchés par cette obligation d'attestation de formation.

#### ALLIANCE NATIONALE DES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION EN THÉRAPIE RESPIRATOIRE (ANORTR)

Nos rencontres, échanges et travaux avec l'ANORTR se poursuivent. Nous sommes maintenant neuf (9) membres, puisque la province de Terre-Neuve/Labrador est maintenant reconnue comme organisme de réglementation.

Seuls la Colombie-Britannique, l'Île-du-Prince-Édouard, les Territoires et le Nunavut ne sont pas réglementés. Toutefois, ils demeurent toujours représentés par la Société canadienne des thérapeutes respiratoires (SCTR).

Par ailleurs, au cours du présent exercice, l'ANORTR a obtenu une subvention du gouvernement fédéral pour poursuivre les travaux en lien avec l'harmonisation des processus de reconnaissance des équivalences pour les candidats formés à l'étranger. Ce projet vise à créer un outil commun qui permettra d'apprécier, de façon objective et uniforme, les compétences de ces personnes.

D'autre part, en mai 2014, la SCTR soulignera le cinquantième anniversaire de la profession d'inhalothérapeute (thérapeute respiratoire), profession qui a vu le jour à Montréal. L'OPIQ a donc décidé de ne pas tenir son congrès annuel en 2014, mais de se joindre plutôt à la SCTR pour souligner l'événement. Je profite de l'occasion pour inviter tous les inhalothérapeutes du Québec à y participer en grand nombre.

Je termine en vous remerciant encore une fois de la confiance que vous m'avez témoignée tout au long de ces quatorze (14) années. Mon mandat de présidente se termine et je suis convaincue que la direction générale et la permanence de l'OPIQ mettront tout en œuvre pour s'assurer d'un passage harmonieux pour la personne qui occupera désormais cette fonction.

Je tiens à souligner la collaboration exceptionnelle de la directrice générale et Secrétaire, madame Josée Prud'Homme, avec laquelle j'ai pu avancer tout au long de ces années. Si je n'ai pu accomplir la totalité des engagements pris au cours de ce mandat, je peux vous assurer que j'y ai mis toutes les énergies humainement possibles.

Je souhaite que la prochaine présidence connaisse rapidement un épilogue satisfaisant pour la réforme de la formation initiale bien sûr, mais aussi en ce qui a trait à l'évaluation et à l'examen professionnel. Ces trois dossiers-clés renforceront la capacité de l'Ordre à assurer la **protection du public**.

Céline Beaulieu, inh., B.A.  
Présidente





## RAPPORT DES ACTIVITÉS

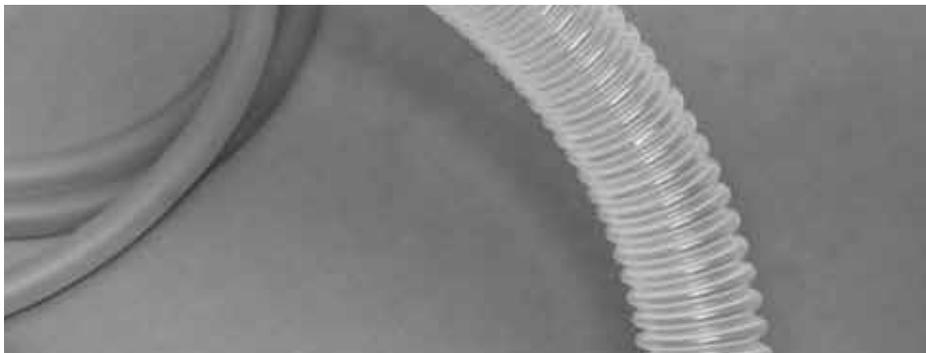
Plusieurs dossiers d'envergure ont mobilisé la permanence et les membres du Conseil d'administration cette année: la réforme de la formation initiale, le dossier de l'évaluation, le règlement sur l'exercice en société, la révision du plan de classification et l'élaboration du calendrier de conservation des documents, etc. et ce, tout en maintenant les activités régulières de notre organisation: l'inspection professionnelle, le développement professionnel, l'admission, le congrès, les dossiers d'équivalence, la revue, la discipline, etc.

Je vous convie à la lecture des différents rapports des membres de l'équipe, lesquels dressent un bilan du travail accompli au cours du présent exercice.

Vous aurez compris que la réalisation de toutes ces activités est due au travail acharné et au dévouement de toute l'équipe. D'ailleurs, je tiens à exprimer toute ma reconnaissance aux employés pour leur contribution et leur engagement remarquables. Finalement, je remercie chaleureusement les administrateurs ainsi que la présidente pour le soutien et la confiance dont ils font preuve à mon égard et à l'équipe.

La directrice générale et Secrétaire,

**Josée Prud'Homme,**  
Adm. A., M.A.P.



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec, madame Céline Beaulieu, a été élue le 23 septembre 2011 au suffrage des administrateurs du conseil pour un quatrième mandat consécutif, pour une période de deux (2) ans.

L'assemblée générale annuelle des membres est prévue le 4 octobre 2013.



**CONSEIL D'ADMINISTRATION** | Dans l'ordre habituel, assises à l'avant: Josée Prud'Homme, Karine Pellerin, Éleine Paré, Céline Beaulieu, Francine LeHouillier, Brigitte Fillion, Annie Quenneville. Debout à l'arrière: Louise Lafrenière, Guy Simard, Michèle Vincent Félix, Réjean Duchesne, Jocelyn Vachon, Laurier Boucher, Jean-Claude Lauzon, Isabelle Truchon, Roselyne Héту et Mélangy Grondin. Absent lors de la photo: Jean-Pierre Tremblay.

RÉGIONS ADMINISTRATIVES	ADMINISTRATEURS	ÉLU	NOMMÉ	ENTRÉE EN FONCTION
1. Montréal	Brigitte Fillion	■		Octobre 2009
	Roselyne Héту	■		Septembre 2011
	Jean-Claude Lauzon	■		Octobre 2009
	Jocelyn Vachon	■		Septembre 2011
	Michèle Vincent Félix	■		Septembre 2011
2. Québec/Chaudière-Appalaches/Bas-Saint-Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Francine LeHouillier	■		Octobre 2009
	Mélangy Grondin	■		Septembre 2011
3. Laval/Laurentides/Lanaudière	Réjean Duchesne	■		Octobre 2009
4. Montérégie	Annie Quenneville	■		Octobre 2009
5. Mauricie/Centre-du-Québec	Céline Beaulieu	■		Septembre 2011
6. Outaouais/Abitibi-Témiscamingue	Isabelle Truchon	■		Septembre 2011
7. Estrie	Éleine Paré	■		Septembre 2011
8. Saguenay-Lac-Saint-Jean/Côte-Nord/Nord-du-Québec	Karine Pellerin	■		Septembre 2011
Représentants de l'Office des professions du Québec	Laurier Boucher		■	Septembre 2010
	Louise Lafrenière		■	Septembre 2011
	Jean-Pierre Tremblay (en remplacement de madame Marie-Christine Larouche)		■	Janvier 2012
	Guy Simard		■	Septembre 2011

Le Conseil d'administration (C.A.) a tenu trois (3) réunions ordinaires et une réunion extraordinaire. Voici les principales résolutions qui ont été adoptées.

#### DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Sur proposition dûment appuyée, il a été résolu :

- ▶ d'approuver des activités de formation continue aux fins d'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres* ;
- ▶ de fixer la date de l'assemblée générale annuelle des membres au 4 octobre 2013 à Montréal ;
- ▶ d'adopter en vertu de l'art. 94.1 du *Code des professions*, les *Règles relatives à la conduite des assemblées générales de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec* ;
- ▶ d'adopter la révision des *Règles de régie interne de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec* ;
- ▶ de ne pas participer au Salon national de l'Éducation de Montréal à l'automne 2013 ;
- ▶ de faire parvenir au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie ainsi qu'au ministère de la Santé et des Services Sociaux, l'analyse préliminaire de l'Ordre sur le rapport *Description des contextes de pratique des inhalothérapeutes travaillant en assistance anesthésique et en sédation analgésie* ;
- ▶ de radier du Tableau des membres de l'Ordre les personnes qui n'ont pas effectué le paiement de la cotisation annuelle dans les délais prescrits, qui ont abandonné l'exercice ou qui ont signifié prendre leur retraite ;
- ▶ de réinscrire au Tableau des membres, trois (3) inhalothérapeutes, d'imposer des cours et des stages et de limiter leur pratique professionnelle ;
- ▶ d'imposer des stages cliniques à une (1) inhalothérapeute et de limiter sa pratique professionnelle à la suite d'une inspection particulière des compétences ;
- ▶ d'accorder une dispense de formation continue à deux (2) membres conformément aux dispositions de l'article 3.2 du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec* ;
- ▶ d'autoriser la Secrétaire à délivrer des permis de l'Ordre aux nouveaux diplômés du programme Techniques d'inhalothérapie ayant présenté une demande d'inscription au Tableau ;
- ▶ de délivrer un permis en vertu du *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'inhalothérapeute hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec* ;
- ▶ de reconnaître des équivalences partielles à onze (11) candidats formés à l'étranger et d'imposer des cours, des stages cliniques et l'examen aux fins d'obtention du permis d'exercice de la profession ;
- ▶ de délivrer un permis régulier à un (1) inhalothérapeute détenteur d'un permis restrictif temporaire à la suite de la réussite du stage qui lui avait été imposé ;
- ▶ d'adopter le plan d'action 2012-2013 ;
- ▶ d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice 2012-2013 et de recommander aux membres une augmentation de la cotisation pour l'exercice 2013-2014 ;
- ▶ d'adopter la révision des prévisions budgétaires 2012-2013 ;
- ▶ d'autoriser un dépassement de l'enveloppe budgétaire au développement de la profession pour le dossier de la réforme de la formation initiale jusqu'à concurrence de 40 000 \$ ;
- ▶ de recommander la candidature de madame Monique Laurin, inhalothérapeute, pour la constitution de la banque de candidature soumise par le Conseil interprofessionnel du Québec aux fins de la nomination de deux (2) membres à l'Office des professions du Québec en 2013.

#### NOMINATIONS

Le C.A. a procédé à plusieurs nominations au cours du présent exercice notamment :

- ▶ de nommer plusieurs maîtres de stages cliniques ;
- ▶ de nommer mesdames Céline Beaulieu, présidente et Josée Prud'Homme, directrice générale et Secrétaire, à titre de déléguées au Conseil interprofessionnel du Québec ;
- ▶ de nommer madame Brigitte Hamel (05189), inspectrice pour le comité d'inspection professionnelle, et ce, pour un mandat de deux (2) ans ;
- ▶ de procéder à l'élection du comité exécutif.

#### RÈGLEMENTATION

- ▶ d'adopter le *Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des inhalothérapeutes* dans ses versions française et anglaise ;
- ▶ d'adopter le *Règlement sur l'exercice de la profession d'inhalothérapeute* et le *Règlement modifiant le Code de déontologie des inhalothérapeutes du Québec* en versions française et anglaise.

## COMITÉ EXÉCUTIF



**COMITÉ EXÉCUTIF** | À l'avant, dans l'ordre habituel: Josée Prud'Homme, Céline Beaulieu, Brigitte Fillion. À l'arrière: Michèle Vincent Félix, Laurier Boucher, Mélyny Grondin.

Le comité exécutif (C.E.) a tenu sept (7) réunions, dont cinq (5) par conférence téléphonique.

Le C.E. s'occupe de l'administration courante des affaires de l'Ordre. Voici un aperçu des principales résolutions.

- ▶ D'adopter les états financiers courants;
- ▶ d'imposer des frais administratifs de 200 \$ pour la déclaration initiale de la société conformément à l'article 7 du *Règlement sur l'exercice de la profession d'inhalothérapeute en société*, et de 50 \$ pour la déclaration annuelle conformément à l'article 10 du même règlement;
- ▶ d'ordonner un article 48 à un membre de l'Ordre;
- ▶ d'accorder une dispense de formation continue à deux (2) membres, conformément aux dispositions de l'article 3.2 du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*;





- ▶ de reconnaître des équivalences partielles à quatorze (14) personnes formées à l'étranger et d'imposer des cours, des stages cliniques et un examen aux fins d'obtention du permis d'exercice de la profession;
- ▶ de lever la limitation du permis d'un (1) inhalothérapeute ayant réussi les cours et les stages prescrits;
- ▶ de suspendre le permis de huit (8) inhalothérapeutes pour non-conformité au *Règlement sur la formation continue obligatoire*;
- ▶ d'imposer des stages cliniques à une (1) inhalothérapeute et de limiter sa pratique professionnelle à la suite d'une inspection particulière des compétences;
- ▶ d'octroyer une autorisation spéciale à un inhalothérapeute du Nouveau-Brunswick, pour exercer des épreuves diagnostiques de la fonction cardiorespiratoire dans le cadre d'un stage en polysomnographie pour une période de trois (3) semaines;
- ▶ de délivrer un permis régulier à cinq (5) membres détenteurs d'un permis restrictif temporaire à la suite de la réussite des stages prescrits;

- ▶ de délivrer un permis restrictif temporaire à six (6) personnes ayant demandé une équivalence et de leur imposer un stage;
- ▶ de déclarer que l'état de santé physique et psychique d'un inhalothérapeute est incompatible avec l'exercice de la profession d'inhalothérapeute et de prononcer sa radiation du Tableau des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec en vertu de l'article 51 du *Code des professions*;
- ▶ de nommer plusieurs maîtres de stages cliniques;
- ▶ de nommer mesdames Louise Gaudreau (82040) et Isabelle Coulombe (99093) inspectrices pour le comité d'inspection professionnelle, et ce, pour un mandat de deux (2) ans;
- ▶ de nommer monsieur Louis Phillip Belle-Isle, lauréat du prix *Mérite du CIQ* 2012;
- ▶ de nommer madame Diane Bernard Cusson, lauréate du prix *Roméo-Soucy* 2012.

#### LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF AU 31 MARS 2013

**Céline Beaulieu**, inh., B.A.  
présidente

**Michèle Vincent Félix**, inh.  
1<sup>re</sup> vice-présidente

**Mélany Grondin**, inh.  
2<sup>e</sup> vice-présidente

**Brigitte Fillion**, inh.  
trésorière

**Laurier Boucher**,  
administrateur nommé

**Josée Prud'Homme**, Adm. A., M.A.P.  
directrice générale et Secrétaire

## RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE DÉLIVRANCE DE PERMIS

Le nombre de demandes d'équivalence s'est stabilisé au cours des dernières années. Par ailleurs, l'OPIQ poursuit ses travaux d'amélioration en collaborant avec l'Alliance nationale des organismes de réglementation en thérapie respiratoire (ANORTR) afin d'harmoniser, à travers le Canada, les processus d'évaluation des compétences des personnes formées à l'étranger. Ainsi, au cours de la prochaine année, un outil commun d'évaluation des compétences sera développé. Peu d'impact sur le processus déjà en place au sein de notre organisation est anticipé.

### NOMBRE DE DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS

	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION
Au Canada	4	—	4	0	0
Hors du Canada	25	0	25	0	0

### NOMBRE DE DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC ACCEPTÉ EN PARTIE COMPORTANT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'ORDRE

	AU CANADA	HORS DU CANADA
Cours	0	0
Stages	0	0
Cours et stages	0	0
Stages et examen	4	0
Cours et examen	0	0
Cours, stages et examen	0	25

L'Ordre n'a pas de règlement en application des paragraphes e et i de l'article 94 du *Code des professions*.

## DÉLIVRANCE DES PERMIS

### NOMBRE D'ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

DEMANDES DE DÉLIVRANCE	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION
Permis temporaires en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	0	0	0	0
Permis temporaire (art. 41 <i>Code des professions</i> )	0	0	0	0
Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence (par. 1 art. 42.1 <i>Code des professions</i> )	6	6	0	0
Permis restrictif temporaire en vue d'obtenir une autorisation légale d'exercer une profession hors Québec (par. 2 art. 42.1 <i>Code des professions</i> )	0	0	0	0
Autorisation spéciale (art. 42.4 <i>Code des professions</i> )	1	1	0	0

# DÉLIVRANCE DES PERMIS *suite*

## NOMBRE D'ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

DEMANDES DE DÉLIVRANCE	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION
Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du <i>Code des professions</i>	229	229	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de délivrance du permis	0	0	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de délivrance du permis	15	15	0	0
Fondées sur la détention légale d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	1	1	0	0

L'Ordre n'a pas de règlement en application des paragraphes e et i de l'article 94 du *Code des professions*.

# GARANTIE CONTRE L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS AU 31 MARS 2013		MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE (\$)	
MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Contrat d'assurance collective	3651	1 000 000	1 000 000

RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS À LA FIN DE LA PÉRIODE ET MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE SELON LE MOYEN DE GARANTIE			
NOM DE LA CLASSE	NOMBRE DES MEMBRES	MONTANT PRÉVU PAR SINISTRE	MONTANT PRÉVU POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Membre actif	3651	1 000 000	1 000 000

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe g de l'article 93 du *Code des professions*.



## BUREAU DU SYNDIC

Le syndic peut, à la suite d'une information à l'effet qu'un membre ou ex-membre de l'Ordre aurait commis une infraction au *Code des professions*, à la loi constituant l'ordre professionnel dont il est membre ou aux règlements adoptés conformément à ce code ou à cette loi, faire une enquête et exiger qu'on lui fournisse tout renseignement et tout document relatif à cette enquête.

Le présent rapport couvre la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013.

### ÉQUIPE DU BUREAU DU SYNDIC

**Joële Larivière**, inh., B.Sc.,  
D.É.S.S. en Droit et politiques  
de la santé

Syndic, responsable du Bureau  
du syndic et des dossiers d'enquêtes  
pour pratique illégale et usurpation  
de titre

**Francine Poirier**, inh., B.A.A.,  
Syndic adjoint

**Denise Roy**, inh.  
Syndic correspondant

**Marie-Ève Langlois**, inh.  
Syndic correspondant

### ACTIVITÉS DU SYNDIC

(Article 15 du *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, Office des professions et référence aux articles 121.2 et 122 du C.p.)<sup>1-2</sup>

SYNDIC	NOMBRE
Syndic adjoint	1
Syndics correspondants	2

DOSSIERS	NOMBRE
Dossiers ouverts durant la période	62
Total des membres visés par ces dossiers	63
Dossiers réglés par la conciliation du syndic (en vertu de l'article 123.6 du <i>Code des professions</i> )	3
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	21

DÉCISIONS	NOMBRE
De porter plainte	2
De ne pas porter plainte	36

### ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET L'ARBITRAGE DES COMPTES<sup>3</sup>

(Article 16 du *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, Office des professions et référence aux articles 88, 121.2, 122 C.p.)<sup>4</sup>

DEMANDES DE CONCILIATION	NOMBRE
Reçues	0
Rejetées pour non-respect du délai	0
Ayant conduit à une entente	0
Nombre de membres du conseil d'arbitrage ayant siégé	0
Nombre d'audiences du conseil d'arbitrage	0
Nombre de demandes d'arbitrage reçues	0

SENTENCES ARBITRALES RENDUES	NOMBRE
Dont le compte en litige a été diminué	0
Dont le compte en litige a été maintenu	0

### ACTIVITÉS RELATIVES À L'EXERCICE ILLÉGAL, S'IL Y A LIEU, ET À L'USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ<sup>5</sup>

(Article 19 du *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, Office des professions et référence aux articles 121.2, 122, 188 et ss C.p.)<sup>6</sup>

ENQUÊTES COMPLÉTÉES	NOMBRE
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0
Portant sur l'usurpation du titre réservé	1
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

POURSUITES PÉNALES INTENTÉES	NOMBRE
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

JUGEMENTS RENDUS	NOMBRE	
	ACQUITTANT L'INTIMÉ	DÉCLARANT L'INTIMÉ COUPABLE
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0	0
Montant total des amendes imposées	0	

1. *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, ch. C-26, r.8 a.15, *Code des professions*, c. C-26, a.12, 3<sup>e</sup> al., par. 6. sous-par. B et a. 12.2.

2. *Code des professions*, c. C-26, a. 121.2, a. 122.

3. *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, ch. C-26, r. 8 a. 16, *Code des professions*, c. C-26, a. 12, 3<sup>e</sup> al., par. 6. sous-par. B et a. 12.2.

4. *Code des professions*, c. C-26, a. 88, 121.2, 122.

5. *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, ch. C-26, r. 8 a. 19, *Code des professions*, c. C-26, a. 12, 3<sup>e</sup> al., par. 6., sous-par. B et a. 12.2.

6. *Code des professions*, c. C-26, 121.2, 122, 188 C.p.

## CONSEIL DE DISCIPLINE

### MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE

**M<sup>e</sup> Diane Larose**,  
avocate et présidente

**M<sup>e</sup> Delpha Bélanger**,  
avocat et président

**M<sup>e</sup> Maria Gagliardi**, avocate et  
secrétaire du conseil de discipline

**Louise Bélanger**, inh.

**Jocelyne Bernard**, inh.

**Céline Deschênes**, inh.

**Jean-Marc Desmeules**, inh.

**Chantal Doucet**, inh.

**Carole Gauvin**, inh.

**Marie-Hélène Latraverse**, inh.

**Linda Lessard**, inh.

**Daniel Prévost**, inh.

Ce comité, nommé conseil de discipline, formé en vertu du *Code des professions*, est saisi de toute plainte contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du présent Code de la loi constituant l'Ordre dont il est membre ou des règlements adoptés conformément au présent code ou à ladite loi. À cet effet, l'Ordre a recours aux services d'un syndic chargé de recevoir les plaintes et de mener une enquête.

Au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2013, le conseil de discipline a tenu une audience et siégé pendant une seule journée. Il a été saisi de deux (2) plaintes disciplinaires, lesquelles ont été déposées par le Bureau du syndic et il n'y a eu aucune plainte privée.

### NOMBRE DE PLAINTES DONT L'AUDIENCE EST COMPLÉTÉE PAR LE CONSEIL

NATURE DE LA PLAINTÉ	PORTÉES PAR LE SYNDIC	PORTÉES PAR TOUTE AUTRE PERSONNE
Abandonner volontairement et sans raison suffisante un client nécessitant une surveillance, sans s'assurer d'une relève compétente	1	0
Poser un geste dérogoire à l'honneur et à la dignité de la profession en se procurant illégalement des substances aux fins de consommation personnelle pouvant compromettre la qualité de ses services	—	0
Exercer sa profession sous l'influence d'une substance compromettant la qualité des services	—	0
Exigences du <i>Règlement sur les dossiers, les autres effets, les cabinets et la cessation d'exercice</i>	—	0
Ne pas exercer sa profession selon les normes les plus élevées	1	0
Ne pas tenir compte des limites de ses connaissances	—	0

### NOMBRE DE DÉCISIONS DU CONSEIL

Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant la plainte	0
Déclarant l'intimé coupable	0
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	1
Imposant une sanction	0

### NOMBRE DE SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL

Nature de la sanction	—
Réprimande	—
Radiation temporaire ou permanente	1
Amende	—
Publication d'avis	1
Déboursés	1

Il n'y a eu aucune recommandation du conseil de discipline au Conseil d'administration et aucune décision n'a été portée en appel devant le Tribunal des professions au cours du présent exercice.

## COMITÉ DE RÉVISION

### LES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION AU 31 MARS 2013

**Denise Girard,**  
représentante du public

**Raymond Proulx,**  
représentant du public

**Richard Di Lallo,** inh.

**Nicole St-Georges,** inh.

**Janick Perrier,** inh.

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le comité a pour mandat de donner, à toute personne qui le requiert et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le conseil de discipline.

Au cours du présent exercice, le comité n'a reçu aucune demande de révision d'une décision du Bureau du syndic.

## COMITÉ DE LA FORMATION DES INHALOTHÉRAPEUTES

### MEMBRE DU COMITÉ DE LA FORMATION DES INHALOTHÉRAPEUTES AU 31 MARS 2013

**Céline Beaulieu,** inh., B. A.,  
présidente, OPIQ

**Line Arsenaux,** inh., représentante  
de la Fédération des cégeps

**Sylvie Poirer,** représentante  
de la Fédération des cégeps

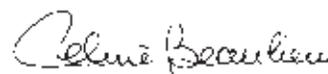
**Louise Brunelle,** représentante  
du ministère de l'Éducation, du Loisir  
et du Sport du Québec

**Josée Prud'Homme,** Adm. A., M.A.P.,  
directrice générale et Secrétaire, OPIQ

Le comité n'a tenu qu'une réunion au cours du présent exercice.

Lors de cette rencontre, les membres ont procédé à l'élection du poste de la présidente du comité. Les discussions ont porté principalement sur la problématique des stages cliniques des étudiants du programme Techniques d'inhalothérapie, de la réforme de la formation initiale des inhalothérapeutes et de l'instauration d'un examen professionnel comme condition supplémentaire d'obtention du permis de l'OPIQ.

En terminant, je remercie tous les membres du comité de la formation pour leur collaboration.



**Céline Beaulieu, inh., B.A.**  
Présidente



## COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

RAPPORT DE LA COORDONNATRICE

### LES MEMBRES DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE AU 31 MARS 2013

**Josiane Mongeau, inh.**  
présidente

**Sylvie Gagnon, inh.**  
vice-présidente

**Martin Légaré, inh.**  
membre

**Colette Vacri, inh.**  
membre

**Manon Allard, inh.**  
membre substitut

**Martine Gosselin, inh., MBA**  
coordonnatrice à l'inspection  
professionnelle et secrétaire du comité

La coordonnatrice à l'inspection professionnelle, de concert avec le comité d'inspection professionnelle (CIP), assume et coordonne la surveillance de l'exercice de la profession et procède aussi à l'inspection portant sur la compétence des membres de l'Ordre et aux suivis des stages. La coordination de l'inspection est appuyée par une équipe composée de douze (12) inspecteurs, d'un (1) inspecteur permanent et d'un (1) expert en entrevue orale structurée.

Afin de réaliser son mandat, le CIP a tenu, au cours de l'exercice 2012-2013, sept (7) réunions ordinaires et deux (2) réunions téléphoniques pendant lesquelles il a notamment :

- ▶ dressé son programme d'inspection générale ayant pour objectif d'effectuer quatorze (14) visites en établissement;
- ▶ déterminé, après analyse des auto-évaluations, lesquels des quatorze (14) établissements prévus au programme devaient recevoir la visite des inspecteurs;
- ▶ entériné les rapports d'autoévaluation et les rapports d'inspection des établissements visités;
- ▶ analysé le processus d'autoévaluation mis en place au cours du dernier exercice et dressé un rapport remis au Conseil d'administration sur les étapes à venir;
- ▶ administré les affaires courantes du comité en lien avec le plan d'action établi et sa mission de surveillance de l'exercice.

De plus, depuis maintenant deux (2) ans, le CIP réalise son mandat soutenu par un processus d'inspection renouvelé qui débute par une autoévaluation. Ce processus s'avère fort apprécié des établissements visités, en raison, entre autres, du soutien accordé par notre équipe d'inspecteurs. Il donne d'excellents résultats en matière de protection du public, puisqu'il permet aussi le développement d'une base de données à partir des questionnaires complétés. Le comité est ainsi en mesure d'évaluer certaines tendances de la pratique des

inhalothérapeutes qui devront faire l'objet de renforcement et d'interventions macroscopiques, notamment par la voie de la revue professionnelle *l'inhalo*.

Enfin, le comité a reçu deux (2) signalements en provenance du Bureau du syndic. Le CIP a procédé à l'évaluation des dossiers, à la suite de laquelle deux (2) inhalothérapeutes ont fait l'objet d'une inspection particulière de leurs compétences professionnelles conduisant à une limitation d'exercice associée de cours et de stages de perfectionnement dans un premier cas et à une limitation d'exercice associée de stage de perfectionnement dans le second. Ils ont vu leur limitation levée par le Conseil d'administration, une fois les stages complétés avec succès.

**Martine Gosselin, inh., MBA**  
Coordonnatrice à l'inspection professionnelle  
Secrétaire du comité  
d'inspection professionnelle

## INFORMATION GÉNÉRALE

Nombre de membres du comité d'inspection professionnelle	5
Nombre de réunions du comité d'inspection professionnelle	9

## VÉRIFICATIONS

Membres visités	133
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres, s'il y a lieu	14
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle, s'il y a lieu	13
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	8
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	5

## INSPECTIONS

Membre ayant fait l'objet d'une inspection particulière des compétences	2
Rapports d'inspection particulière des compétences dressés	2

## RECOMMANDATIONS DU CIP D'OBLIGER UN MEMBRE À COMPLÉTER AVEC SUCCÈS

Stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	1
Stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Stage et cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Stage et cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	4
Stage et cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

## DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Approuvant en totalité les recommandations du comité d'inspection professionnelle	5
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic en application du 5 <sup>e</sup> alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i>	0

## INSPECTEURS AU 31 MARS 2013

Éveline Bergeron, inh.

Luc Beaudoin, inh.

Natacha Bolduc, inh.

Suzie Boudreault, inh.

Isabelle Coulombe, inh.

Danielle Davidson, inh.

Louise Gaudreault, inh.

Brigitte Hamel, inh.

Louise Pagé, inh.

Lucille Pigeon, inh.

Marie-France Potvin, inh.

Julie Roy, inh.

Dave Sheehan, inh.

Lise Vaillancourt, inh.

## DÉTAIL DE LA SURVEILLANCE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

<b>NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS AYANT PROCÉDÉ À UNE AUTOÉVALUATION</b>	<b>13</b>
Nombre d'établissements ayant fait l'objet d'une inspection suite à leur autoévaluation	8
Nombre de visites d'inspection en établissement privé	4
Nombre de visites d'inspection en établissement public	4
Nombre d'inspection de suivi de l'exercice précédent	0
<b>TOTAL DU NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS</b>	<b>13</b>

## SECTEURS D'ACTIVITÉ TOUCHÉS PAR LA SURVEILLANCE DE L'EXERCICE POUR 2012-2013

Soins cardiorespiratoires généraux (incluant, s'il y a lieu, la pédiatrie)	6
Soins critiques	6
Soins critiques, néonatalogie	1
Soins critiques pédiatriques	1
Assistance anesthésique	5
Néonatalogie (obstétrique)	1
Épreuves diagnostiques de la fonction respiratoire	5
Épreuves diagnostiques du sommeil	2
Épreuves diagnostiques de la fonction cardiaque	5
Endoscopie	2
Autres (réhabilitation, hyperventilation, transplantation)	0
Soins et services respiratoires à domicile	7
Enseignement asthme, suivi MPOC	3
Assistance anesthésique hors établissement	2
Soins du sommeil hors établissement	2
<b>NOMBRE D'INHALOTHÉRAPEUTES ŒUVRANT DANS CES ÉTABLISSEMENTS</b>	<b>133</b>
<b>NOMBRE D'INHALOTHÉRAPEUTES RENCONTRÉS LORS DES RÉTROSPECTIONS</b>	<b>36</b>
<b>NOMBRE D'INHALOTHÉRAPEUTES INSPECTÉS</b>	<b>29</b>





## COMMUNICATIONS

RAPPORT DE LA COORDONNATRICE

C'est avec un plaisir renouvelé que je vous présente le bilan de diverses réalisations et activités relevant de ma fonction de coordonnatrice aux communications, soit l'édition et la publication de notre revue professionnelle *l'inhalo* et autres documents, le congrès et les communications.

Mais avant tout, je m'en voudrais de ne pas saisir l'occasion qui m'est offerte pour exprimer ma reconnaissance à la directrice générale et Secrétaire, madame Josée Prud'Homme pour sa confiance, son écoute, sa grande disponibilité et la liberté qu'elle m'alloue dans l'accomplissement de mes fonctions. J'adresse aussi mes remerciements aux administrateurs du Conseil d'administration, à tous mes collaborateurs et à mes collègues de la permanence pour leur soutien inconditionnel, facteur déterminant dans la réalisation des projets et des dossiers qui me sont confiés.

### PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS *l'inhalo*

La parution trimestrielle de la revue *l'inhalo* s'est ainsi poursuivie. La recherche de textes scientifiques de qualité qui suscitent l'intérêt des inhalothérapeutes, tous secteurs d'activités confondus, n'est pas une mince tâche et beaucoup de temps et d'énergie y sont consacrés. Je remercie tous les auteurs et les divers collaborateurs, notamment les enseignants des maisons d'enseignement qui signent un texte du dossier et qui, par la rigueur de leur travail, font de notre revue professionnelle un outil de référence, de formation continue et de communication dynamique et efficace.

Les mandats de la recherche publicitaire, du graphisme et de l'impression ont été reconduits et confiés respectivement aux firmes Communications Publi-Services inc., Fusion Communications & Design et à l'imprimerie J.B. Deschamps.

### REVENUS DE VENTES PUBLICITAIRES ET DISTRIBUTION

Comme je le mentionnais dans le rapport annuel précédent, des coûts de production (conception graphique et impression) en hausse constante associés à une baisse, lente mais régulière, des revenus provenant de la vente de publicité, ont forcé le C.A. à se pencher sérieusement sur la pertinence de conserver une édition imprimée. Il a ainsi été décidé de jouer à fond la carte du numérique en faisant le grand saut du format papier au format électronique. Ce changement de cap s'inscrit aussi dans le virage écologique entrepris par l'OPIQ, il y a quelques années.

Nous travaillons donc au développement d'un format PDF navigable qui sera lisible sur tous types de supports (ordinateurs, liseuses, téléphones intelligents, tablettes), avec comme objectif de proposer un e-zine offrant un grand confort de lecture, disponible et accessible partout et à tout moment.

De la même manière, toutes les publications de l'OPIQ ne seront dorénavant disponibles qu'en version numérique.

### PRODUCTION DE DOCUMENTS

Outre les quatre éditions de la revue professionnelle, j'ai procédé, à la demande de la directrice générale, à la révision linguistique et à la supervision de la production de documents tels que rapports, mémoires, politiques et réglementation.

### REPRÉSENTATIONS ET PROMOTION DE LA PROFESSION

La Semaine de l'inhalothérapeute et le Salon de l'éducation étant maintenant sous la gouverne du comité de la relève, je vous invite à lire le rapport de madame Emilie Blair, responsable du comité, à la suite du présent rapport. Je remercie chaleureusement les cinq (5) membres pour leur dynamisme, leur enthousiasme et leur implication.

### Publicités

Une publicité d'une demi-page a été réservée dans les éditions d'octobre 2012 et d'avril 2013 du magazine *Mode d'emploi*, publié à 20 000 exemplaires, qui vise un lectorat étudiant et est envoyé dans 80 % des établissements secondaires du Québec.

L'OPIQ a en outre signé une entente d'un an pour des publicités sur écran plasma (140) à travers le Québec avec la firme Flash Rosa Média inc. qui œuvre dans le domaine de la publicité depuis 35 ans. Les établissements et commerces associés au réseau d'écrans sont sélectionnés selon les critères suivants : achalandage, réputation, professionnalisme et respect du public. L'ensemble du réseau rejoint plus d'un million de personnes chaque semaine et affiche, entre autres, dans les secteurs du transport (Station Centrale d'autocars de Montréal, Québec, Sainte-Foy et Ottawa) et de l'alimentation (Marché Métro-Métro Plus, Intermarché, IGA, restaurants, etc.), les centres de conditionnement physique, les arénas, les restaurants. L'entente prévoit la publication de six (6) messages sur une période d'un an (2013-2014), incluant les montages visuels à partir d'éléments fournis par nous. La fréquence de diffusion des messages, animés ou non, correspond à quinze (15) secondes toutes les



douze (12) minutes. La mise en ondes du premier message a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril 2013.

### **Médias sociaux**

Le comité formé des coordonnatrices aux technologies de l'information, au développement professionnel, aux communications s'est réuni à deux reprises pour discuter et établir le cadre de gouvernance et les règles d'utilisation des médias sociaux qui ont d'abord été présentés à la direction générale pour approbation et, ensuite, à M<sup>e</sup> Andrée Lacoursière qui en a assuré la révision légale.

### **Écoles secondaires**

L'Ordre est régulièrement sollicité pour s'entretenir avec des groupes d'étudiants du quatrième et cinquième secondaire. Merci encore une fois à madame Michèle Guérard, inhalothérapeute à la retraite, qui s'est acquittée de cette tâche avec brio trois fois au cours de cet exercice financier.

## **CONGRÈS**

### **Congrès 2012**

Le comité du congrès s'est réuni début décembre pour faire le bilan de l'événement tenu à Gatineau, les 19 et 20 octobre dernier. Taux de participation : 654 membres et non-membres inscrits, sans compter les conférenciers et les exposants. Nous avons opté pour l'envoi des évaluations par courriel et la réponse fut très positive. La compilation des évaluations recueillies (267 = 43 %) a révélé une moyenne de satisfaction de 2,6 pour les activités scientifiques du vendredi et du samedi, sur un total de 3.

La sixième édition du concours *Place à la relève* a donné lieu à des présentations diversifiées, toutes aussi intéressantes les unes que les autres. C'est Pascal Chénier, représentant le Cégep de l'Outaouais, qui a remporté la première place ainsi que la bourse de 2000 \$ offerte par la FIQ et, comme prévu aux règlements du concours, a vu le résumé de sa présentation *Breathe, la chambre d'espace écoresponsable* publié dans l'édition de janvier 2013 de notre revue professionnelle.

### **Remise de prix 2012**

Lors du banquet de clôture, monsieur Louis Phillip Belle-Isle, enseignant maintenant à la retraite du Collège Vanier s'est vu décerner le prix *Mérite du CIQ* 2012 en reconnaissance de son cheminement professionnel extraordinaire et de son importante contribution à notre profession et au système professionnel.

De même, leur implication au laboratoire d'hémodynamie du Centre hospitalier Pierre-Boucher a valu à Doris Poirier, Manon

Bouverette, Hélène Thibault, Johanne Lavoie ainsi qu'aux deux pionnières les ayant précédées Carole Fillion et France St-Jean, le prix *Élaine-Trottier* 2012 assorti d'une bourse de 2000 \$ offerte par la FIQ.

Le prix *Roméo-Soucy* 2012 a été remis à madame Diane Bernard Cusson, professeur nouvellement retraitée du Cégep de Sherbrooke, en raison de sa contribution au Programme de reconnaissance de la main-d'œuvre étrangère, au premier Programme par compétence du MELS et au comité de l'Épreuve synthèse du programme d'inhalothérapie ainsi que sa collaboration au Comité d'agrément.

Finalement, la plaque souvenir de la Mention d'honneur 2011 et la bourse de formation continue de 2000 \$ offerte par la CSN-FSSS ont été remis au CSSS Vallée-de-l'Or, Hôpital de Val-d'Or qui s'est démarqué en raison de la grande visibilité obtenue et du côté rassembleur de leur projet.

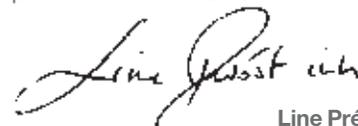
Sincères félicitations aux lauréats!

### **Congrès 2013**

Pendant la période visée par ce rapport, le comité du congrès s'est réuni à deux reprises pour finaliser l'élaboration du contenu scientifique et développer la grille horaire des conférences qui a été présentée à la directrice générale pour approbation. Le comité a choisi le thème *Plusieurs visages, une profession* pour souligner les multiples facettes de la profession quant aux rôles et à l'implication clinique des inhalothérapeutes dans des secteurs d'activités diversifiés, aux clientèles suivies allant du nouveau-né aux aînés, aux nombreuses habiletés acquises et développées, à la maîtrise d'un nombre toujours grandissant d'appareillages. La conception graphique du visuel et de ses dérivés a été confiée à la firme Fusion Communications & Design.

L'appel de conférence lancé aux inhalothérapeutes par le biais de la revue, de *l'Ordonnée* et du site web de l'OPIQ s'est avéré profitable. Le comité remercie tous les inhalothérapeutes qui ont pris le temps de nous envoyer leur suggestion.

Je termine en soulignant le travail accompli par les membres du comité de congrès et de la permanence de l'Ordre. Je les remercie pour leur disponibilité, leur implication et leur précieuse collaboration.



**Line Prévost, inh.**  
Coordonnatrice aux communications



Diane Bernard Cusson, lauréate du prix *Roméo-Soucy* 2012, entre Josée Prud'Homme et Céline Beaulieu



Louis Phillip Belle-Isle, lauréat du prix *Mérite du CIQ* 2012

## COMITÉ DE LA RELÈVE

### MEMBRES DU COMITÉ DE LA RELÈVE

**Lisa Banirian, inh.**  
VitalAire

**Isabelle Fleury, inh.**  
Cégep de Rosemont

**François Philibert-Dubois, inh.**  
Hôpital Sacré-Cœur

**Fatima Zohra Messaoudi, inh.**  
Hôpital Sacré-Cœur

**Emilie Blair, inh.**  
CSSS La Pommeraie-Hôpital  
Brome-Missisquoi-Perkins  
Responsable du comité



**SEMAINE DE L'INHALOTHÉRAPEUTE 2012**  
La Semaine de l'inhalothérapeute 2012 s'est tenue du 30 septembre au 6 octobre 2012 sous le thème *Inhalothérapeute? Présent!* La Mention d'honneur 2012 a été attribuée au CSSS Alphonse-Desjardins-CHAU Hôtel-Dieu de Lévis pour la réalisation de sa page Facebook.

Le comité de la relève a aussi déterminé le thème de l'édition 2013 de la Semaine de l'inhalothérapeute qui se tiendra du 6 au 12 octobre 2013 inclusivement: *L'inhalothérapeute, près de vous... prêt à tout.*

### SALON NATIONAL DE L'ÉDUCATION

La 17<sup>e</sup> édition s'est tenue du 10 au 12 octobre 2012 à la Place Bonaventure. Après deux ans d'absence, l'OPIQ, à l'invitation du ministère de la Santé et des Services sociaux, y tenait un kiosque dans l'Avenue des professions. Cette année, le mandat de conception et d'animation du kiosque est revenu au comité de la relève qui a fait un travail fantastique! Durant trois jours, ils ont rencontré les étudiants de 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, et 5<sup>e</sup> année de secondaire pendant la journée, puis une clientèle adulte présente plutôt en soirée.

Le Salon national de l'éducation permet à des milliers de jeunes et d'adultes de poursuivre leurs études, de choisir une carrière à la hauteur de leurs aspirations pour ensuite se trouver un emploi qui leur permettra de mettre leur talent à profit, de réaliser leur plein potentiel et de s'épanouir dans leur vie professionnelle. En 2012, ce sont 22 300 visiteurs qui ont franchi les portes du Salon national de l'éducation à Montréal.

Je tiens à souligner l'implication de Marie-Noël Dorais, inh., Ivona Sosic et Marie Andrée Cova, secrétaire à l'inspection professionnelle, qui ont donné quelques heures de leur temps.



Un merci tout particulier à Isabelle Clermont et au Cégep de Rosemont, à CAREstream et au département d'inhalothérapie de l'Hôpital Sacré-Cœur pour le prêt de matériel.

Par ailleurs, l'OPIQ reçu une lettre du ministère de la Santé et des Services sociaux nous informant qu'il a choisi, du moins pour la prochaine année, de ne pas reconduire leur participation au salon et d'opter plutôt vers d'autres médias afin de promouvoir les différents métiers dans le réseau de la santé et des services sociaux. Étant donné que le Ministère finançait la location des kiosques pour différents ordres professionnels, dont le nôtre, le C.A. a décidé de ne pas participer au Salon national de l'éducation 2013.

Le comité de la relève collaborera à développer des outils de promotion de la profession.

*Emilie Blair*

**Emilie Blair, inh.**  
CSSS La Pommeraie-Hôpital  
Brome-Missisquoi-Perkins  
Responsable du comité



# DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

RAPPORT DE LA COORDONNATRICE

Le présent rapport fait état des principales activités effectuées dans le cadre de mes fonctions, soit la formation continue, l'élaboration de guides de pratique clinique et l'élaboration d'un plan tactique relatif à un e-portfolio de développement professionnel, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013.

## 1. FORMATION CONTINUE

### 1.1 *Campus OPIQ*

Avec comme objectif de rendre disponibles aux inhalothérapeutes des activités de formation qualifiantes, les travaux de développement du *Campus OPIQ* se sont poursuivis au cours du dernier exercice financier.

Au 31 mars 2013, 2700 inhalothérapeutes, membres de l'OPIQ, étaient inscrits au *Campus OPIQ*. Ce nombre représente une augmentation de 310 membres par rapport à l'exercice financier précédent.

Bien que le succès du *Campus OPIQ* repose d'abord sur l'intérêt et l'implication des inhalothérapeutes qui le visitent et qui l'utilisent quotidiennement, il repose également sur l'engagement et le dynamisme de partenaires privilégiés que l'OPIQ remercie très sincèrement : Masimo (partenaire Platine), La Capitale assurances générales (partenaire Or) et la Société Canadienne des thérapeutes respiratoires (partenaire Argent).

### 1.1.1 Activités de formation continue

Au cours de la dernière année, huit (8) nouvelles heures de formation ont été ajoutées en ligne via le *Campus OPIQ*. Conséquemment, au 31 mars 2013, celui-ci offrait à ses membres une vaste sélection de quarante-deux (42) activités de formation (excluant les questionnaires de la revue *l'inhalo*), pour plus de soixante-quinze (75) heures de formation.

Au total, ce sont 1549 activités de formation continue qui ont été complétées via le *Campus OPIQ* en cours d'année (tableaux 1 et 2).

### 1.1.2 Pratique collaborative

Depuis l'ouverture des portes virtuelles du *Campus OPIQ* (septembre 2007), le Forum général de discussions et les Boîtes à questions (BAQs) du *Campus OPIQ* sont visités régulièrement par les inhalothérapeutes.

Dans le cadre d'un questionnaire sur l'appropriation des technologies de l'information et les communautés de pratique virtuelle (CoPv) en milieu professionnel, la CoPv d'inhalothérapeutes du *Campus OPIQ* a fait l'objet d'une recherche en communication de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM). La recherche étant terminée, toute l'équipe de recherche tient à remercier très sincèrement les administrateurs de l'OPIQ, la directrice générale et Secrétaire ainsi que tous les inhalothérapeutes qui ont contribué à faire de ce projet une réalité. Un résumé de la recherche et des résultats obtenus fera l'objet d'une publication dans une prochaine édition de la revue *l'inhalo*.

### 1.2 Activités de formation continue externes à l'OPIQ

De nombreuses activités de formation externes à l'OPIQ ont été reconnues aux fins d'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*.

### 1.3 Vérification de pièces justificatives (attestation de participation à une activité de formation continue)

Ciblant *a priori* la période de référence 2010-2012, 102 membres ont vu leurs pièces justificatives faire l'objet d'une vérification au cours du dernier exercice financier.

## 2. ÉLABORATION D'UN GUIDE DE PRATIQUE CLINIQUE

### 2.1 Troubles respiratoires du sommeil: de l'évaluation initiale au suivi clinique

Les travaux de recherche et de rédaction d'un guide de pratique clinique portant sur les troubles respiratoires du sommeil se sont poursuivis tout au cours de la dernière année.

Au moment d'écrire ses lignes, les textes ont été remis pour révision linguistique à ma collègue, Line Prévost, coordonnatrice aux communications.

### 2.2 L'hyperthermie maligne

Les travaux de recherche et de rédaction d'un guide de pratique clinique portant sur l'hyperthermie maligne se sont poursuivis tout au cours de la dernière année. Les textes seront remis sous peu pour révision linguistique.

### 2.3 Sédation-analgésie

À la demande des autorités de l'OPIQ, du Collège des médecins du Québec (CMQ) et l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), nous travaillons conjointement à l'élaboration de lignes directrices sur la sédation-analgésie. Décrivant l'ensemble des conditions exigées lorsque l'on procède à une intervention diagnostique ou thérapeutique sous sédation-analgésie (chez l'adulte ou l'enfant), ces lignes directrices visent l'obtention d'un degré optimal de sécurité, notamment en ce qui concerne l'évaluation, la surveillance clinique, y compris le monitoring et la médication, et ce, peu importe l'endroit où la procédure est effectuée.

TABLEAU 1.  
ACTIVITÉS DE FORMATION COMPLÉTÉES ENTRE LE 1<sup>er</sup> AVRIL 2012 ET LE 31 MARS 2013

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT COMPLÉTÉ
OPIQ-101 Gérer au quotidien un laboratoire d'épreuves diagnostiques	3,0	18
OPIQ-102 Introduction à la polysomnographie	3,0	45
OPIQ-103 La ponction artérielle radiale	3,0	54
OPIQ-104 Les infections transmissibles par le sang	1,0	14
OPIQ-105 Polysomnographie II	3,0	24
OPIQ-201 Les laboratoires et l'inhalothérapeute: au-delà du gaz artériel	3,0	07
OPIQ-202 Processus de deuil normal et pathologique et obstacles au deuil: la ligne est mince	3,0	08
OPIQ-203 La dyspnée chez le patient atteint d'une MPOC	1,0	22
OPIQ-204 Pharmaco 101	2,0	12
OPIQ-205 Application de l'échographie en anesthésie locorégionale	1,0	11
OPIQ-206 Appel à l'action: MPOC et asthme, faits, connaissances et notions	1,0	17
OPIQ-207 Syndrome respiratoire aigu posttransfusionnel	1,0	04
OPIQ-208 <i>Transfusion-related acute lung injury</i>	1,0	03
OPIQ-209 La rédaction de notes au dossier	2,0	77
OPIQ-210 La transplantation pulmonaire	1,0	09
OPIQ-301 Assistance anesthésique lors d'urgences obstétricales	2,5	13
OPIQ-302 L'utilisation des dispositifs d'inhalation dans les maladies pulmonaires	1,0	19
OPIQ-303 Les arythmies cardiaques	3,0	31
OPIQ-304 La réanimation cardiorespiratoire avancée (ACLS–volet arythmies)	2,0	02
OPIQ-305 Sucré ou salé, sec ou mouillé: quelle est la bonne recette des solutés?	1,0	10
OPIQ-306 Épreuve cardiopulmonaire sur ergocycle: stade I de Jones	1,0	07
OPIQ-307 Prise en charge de l'asthme en situation réelle	1,0	11
OPIQ-308 <i>Real world asthma management</i>	1,0	02
OPIQ-309 <i>Charting notes to the medical file</i>	2,0	16
OPIQ-310 Intervenir auprès de vos patients fumeurs: le rôle des inhalothérapeutes	2,5	140
OPIQ-401 Apnée complexe et sevrage difficile de la PPC	1,0	14
OPIQ-402 Le <i>damage control</i> chez les polytraumatisés	1,0	10

Bénéficiant de la collaboration de monsieur François Hébert, inhalothérapeute et expert clinique en sédation-analgésie, permettez-moi de le remercier très sincèrement pour son intérêt, sa disponibilité et le travail accompli à ce jour.

### 3. ANALYSE D'UN e-PORTFOLIO DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (e-PDP)

Les travaux de planification, de conception et d'utilisation d'un e-PDP se sont poursuivis, en collaboration avec ma collègue Francine Beaudoin, coordonnatrice aux technologies de l'information, selon le plan tactique 2012-2014 proposé et accepté par le Conseil d'administration de l'OPIQ en avril 2012 et 2013.

En conclusion, permettez-moi encore une fois quelques mots personnels.

Considérant chacun de mes projets et réalisations le fruit d'un travail d'équipe, je désire exprimer ma gratitude à tous les inhalothérapeutes cliniciens qui collaborent aux différents projets qui m'ont été confiés au cours de la dernière année. De même, s'il m'est permis de travailler dans un environnement dynamique auprès de collègues qui le sont tout autant, je dois remercier sincèrement les administrateurs de l'Ordre ainsi que madame Josée Prud'Homme, directrice générale et Secrétaire, pour son appui indispensable dans la réalisation de nos projets ainsi que la confiance qu'elle m'a accordée encore cette année.



**Marise Tétrault, inh.**  
Coordonnatrice  
au développement professionnel

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT COMPLÉTÉ
OPIQ-403 L'oxymétrie transcutanée: un nouveau champ d'activité pour les inhalothérapeutes	1,0	08
OPIQ-404 <i>Lung clearing index, an old idea with new implications</i>	1,0	02
OPIQ-405 L'auscultation pulmonaire	4,0	30
OPIQ-406 Le laser	1,5	06
OPIQ-407 Comprendre la filtration	0,5	102
OPIQ-408 L'interprétation des gaz artériels	2,0	26
OPIQ-409 <i>Anemia: what you need to know</i>	1,5	66
OPIQ-410 Physiologie du fœtus et du nouveau-né. Adaptation à la vie extra-utérine	2,0	29
OPIQ-411 <i>Oxygen targeting and retinopathy of prematurity prevention</i>	1,5	60
OPIQ-501 Pneumothorax chez l'enfant	1,0	19
OPIQ-502 La sédation procédurale	1,0	18
OPIQ-503 Les mots qui donnent du souffle	1,0	08
OPIQ-504 <i>Pulmonary auscultation</i>	4,0	03
OPIQ-505 Quoi de neuf en réanimation ?	1,0	19
OPIQ-601 Gestion avancée des voies aériennes	4,0	18
OPIQ-602 L'inhalothérapeute clinicien aux soins intensifs	4,0	02

TABLEAU 2.  
QUESTIONNAIRE DE LA REVUE *L'INHALO* REMPLI ENTRE LE 1<sup>er</sup> AVRIL 2012  
ET LE 31 MARS 2013 (EN LIGNE)

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES AYANT COMPLÉTÉ
Questionnaire <i>l'inhalo</i> 25-03	1,0	03
Questionnaire <i>l'inhalo</i> 25-04	1,0	11
Questionnaire <i>l'inhalo</i> 26-01	1,0	09
Questionnaire <i>l'inhalo</i> 26-02	1,0	07
Questionnaire <i>l'inhalo</i> 26-03	1,0	08
Questionnaire <i>l'inhalo</i> 26-04	1,0	06
Questionnaire <i>l'inhalo</i> 27-01	1,0	08
Questionnaire <i>l'inhalo</i> 27-02	1,0	10
Questionnaire <i>l'inhalo</i> 27-03	1,0	11
Questionnaire <i>l'inhalo</i> 27-04	1,0	09
Questionnaire <i>l'inhalo</i> 28-01	1,0	06
Questionnaire <i>l'inhalo</i> 28-02	1,0	16
Questionnaire <i>l'inhalo</i> 28-03 (ang.)	1,0	07
Questionnaire <i>l'inhalo</i> 28-03 (fra.)	1,0	18
Questionnaire <i>l'inhalo</i> 28-04	1,0	28
Questionnaire <i>l'inhalo</i> 29-01	1,0	99
Questionnaire <i>l'inhalo</i> 29-02	1,0	107
Questionnaire <i>l'inhalo</i> 29-03	1,0	99
Questionnaire <i>l'inhalo</i> 29-04	1,0	71

NOTE: 261 questionnaires de la revue *l'inhalo* des quatre éditions parues au cours de l'exercice financier 2012-2013, ont également été remplis en format papier.

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU

Membres actifs	3570
Membres hors Québec	14
Membres non actifs	334
<b>Total: 3918</b>	

### RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SEXE

Féminin	3305
Masculin	613

### INSCRIPTIONS AU TABLEAU

Renouvellement	3649
Premières inscriptions	232
Réadmissions	30
Permis restrictif temporaire (1 <sup>re</sup> inscription)	6
Permis sur permis (1 <sup>re</sup> inscription)	1
<b>Total des inscriptions: 3918</b>	

### MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE EXIGIBLE

Membres actifs	377,00 \$
Membres non actifs	212,00 \$
Membres hors Québec	356,00 \$

### RADIATIONS DU TABLEAU

Abandon	23
Non-paiement	38
Retraite	58

### RÉPARTITION RÉGIONALE

Outaouais/Abitibi-Témiscamingue	191
Montréal	1311
Laval/Laurentides/Lanaudière	416
Montérégie	535
Saguenay-Lac-Saint-Jean/Côte-Nord	203
Québec/Chaudière-Appalaches/ Bas-Saint-Laurent/ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	785
Mauricie/Centre-du-Québec	227
Estrie	210
Hors Québec	40

### RÉPARTITION DES CHAMPS DE PRATIQUE

Administration	143
Soins critiques	987
Anesthésie	1188
Calorimétrie	1
Cardiologie et hémodynamie	85
Centre d'enseignement sur l'asthme	98
Clinique antidouleur	9
Électrophysiologie-neurologie	42
Enseignement en premiers soins (RCR)	21
Laboratoire physiologie respiratoire	3331
Polysomnographie	239
Recherche	32
Rééducation respiratoire	66
Soins à domicile	430
Soins cardiorespiratoires généraux	1928
Autre	150

*N.B. : un inhalothérapeute peut œuvrer dans plus d'un secteur d'activité.*

## PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL ET COLLABORATEURS



**LA PERMANENCE** | Debout à l'arrière: Joëlle Larivière, Josée Prud'Homme, Line Prévost, Francine Beaudoin, Andrée Lacoursière, Martine Gosselin, assises à l'avant: Clémence Carpentier, Marise Tétreault, Marie André Cova et Soraya Bashonga.

**Josée Prud'Homme**, Adm. A., M.A.P.,  
directrice générale et Secrétaire

**M<sup>e</sup> Andrée Lacoursière**, B.A., LL.B.,  
D.É.S.S. Droit et politiques de la santé,  
adjointe à la direction générale

**Joëlle Larivière**, inh., B. Sc., D.É.S.S. Droit et  
politiques de la santé, syndic

**Martine Gosselin**, inh., MBA,  
coordonnatrice à l'inspection professionnelle

**Line Prévost**, inh.,  
coordonnatrice aux communications

**Marise Tétreault**, inh., M.A.,  
coordonnatrice au développement professionnel

**Francine Beaudoin**,  
coordonnatrice aux technologies  
de l'information

**Clémence Carpentier**,  
secrétaire de direction

**Marie Andrée Cova**,  
secrétaire à l'inspection professionnelle

**Soraya Bashonga**,  
secrétaire à l'accueil et services aux membres

### SUPPORT INFORMATIQUE

**Groupe Technologies de l'information (GTI)**

**Sam Roy**, Connexence

### COMITÉ ORGANISATEUR DU CONGRÈS

**Line Prévost**, inh.,  
coordonnatrice aux communications,  
responsable

**Martine Gosselin**, inh., MBA,  
coordonnatrice à l'inspection professionnelle

**M<sup>e</sup> Andrée Lacoursière**, B.A., LL.B.,  
D.É.S.S. Droit et politiques de la santé,  
adjointe à la direction générale

**Josée Prud'Homme**, Adm. A., M.A.P.,  
directrice générale et Secrétaire

**France St-Jean**, inh., D.É.S.S. Enseignement,  
enseignante, Cégep de Rosemont

**Marise Tétreault**, inh., M.A.,  
coordonnatrice au développement professionnel

### COLLABORATRICES

**Clémence Carpentier**,  
secrétaire de direction

**Marie Andrée Cova**,  
secrétaire à l'inspection professionnelle

**Soraya Bashonga**,  
secrétaire à l'accueil et services aux membres

**Francine Beaudoin**,  
coordonnatrice aux technologies  
de l'information

## PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL ET COLLABORATEURS *suite*

### PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS

#### PUBLICATIONS

**Line Prévost**, inh.,  
coordonnatrice aux communications

#### COLLABORATEURS

**Céline Beaulieu**, inh., B.A., présidente

**Isabelle Beauchemin**, inh.

**Francine Beaudoin**

**Jacques Beaulieu**, écrivain

**Louis Phillip Belle-Isle**

**Emilie Blair**, inh.

**D<sup>r</sup> Joseph Brady**

**Yves Campbell**, inh.

**Pascal Chénier**, stg. inh.

**Fédération des médecins  
omnipraticiens du Québec**

**Habib El-Hage**, Ph.D.

**M<sup>e</sup> Andrée Lacoursière**, B.A., LL.B.,  
avocate, adjointe à la direction générale

**Caroline Lambert**, inh.

**Claire Larouche**, inh.

**Laval de Launière**, rédacteur *svb*

**Sarah Leroux**, EPM

**Manon Létourneau**, pl. fin.,  
Banque Nationale

**Pierrette Morin**, inh.

**Élaine Paré**, inh.

**Bernard Marin**, conseiller gestion  
du patrimoine, ScotiaMcLeod

**Mohamed Ait Si M'Hamed**, inh.

**M<sup>e</sup> Jean-Pierre Ménard**

**Louise Parent**, inh.

**Josée Prud'Homme**, Adm. A., M.A.P.,  
directrice générale et Secrétaire

**Jérôme Ribesse**, directeur général,  
Synergie Environnement Santé

**Nathalie Robitaille**, inh., conseillère sénior,  
Synergie Environnement Santé

**Jean-Claude Roy**, OXYMED

**Nicolas Blais St-Laurent**, inh.

**Marise Tétreault**, inh.

**Gérard Tremblay**, inh.

**Jocelyn Vachon**, inh.

#### COMMUNICATIONS

**Céline Beaulieu**, inh., B.A., présidente

**Line Prévost**, inh.,  
coordonnatrice aux communications

**Josée Prud'Homme**, Adm. A., M.A.P.,  
directrice générale et Secrétaire

#### CONSEILLER

**Louis Boivin**, Sphère Communication

#### COMITÉ DE LA RELÈVE

**Emilie Blair**, inh., responsable

**Lisa Banirian**, inh.

**François Philibert-Dubois**, inh.

**Isabelle Fleury**, inh.

**Fatima Zohra Messaoudi**, inh.



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette | CPA  
S.É.N.C.R.L.

**ORDRE PROFESSIONNEL DES  
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

**ÉTATS FINANCIERS**

**EXERCICE TERMINÉ LE  
31 MARS 2013**

**TABLE DES MATIÈRES**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

**ÉTATS FINANCIERS**

Résultats	2
Évolution de l'actif net	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Produits nets de placements	Annexe A
Bureau de direction et services administratifs	Annexe A
Congrès	Annexe A
Frais généraux	Annexe B



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'

### ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC, qui comprennent les bilans aux 31 mars 2013, 31 mars 2012 et 1er avril 2011, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie des exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC aux 31 mars 2013, 31 mars 2012 et 1er avril 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Lavallée Binette Brière Ouellette CPA, s.e.n.c.l.*

1

St-Eustache, le 29 juillet 2013

---

1 Par: Manon Binette, CPA auditeur, CA



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette CPA  
S.E.N.C.L.

**ORDRE PROFESSIONNEL DES  
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

**RÉSULTATS**

Exercice terminé le 31 mars 2013

	FONDS D'AD- MINISTRATION	FONDS DE RISTOURNES ASSURANCE RESPONSA- BILITÉ	TOTAL 2013	TOTAL 2012
<b>PRODUITS</b>				
Cotisations et assurances	1 510 596 \$	-	1 510 596 \$	1 426 314 \$
Administration et autres	74 490	-	74 490	68 674
Congrès	257 732	-	257 732	204 401
Formation continue	53 287	-	53 287	56 632
Équivalence	20 357	-	20 357	23 168
Droits d'examens	500	-	500	469
Publicité - <i>l'inhalo</i>	53 770	-	53 770	56 823
Produits nets de placements (annexe A)	66 221	5 736	71 957	34 300
Ristournes	-	29 187	29 187	28 449
	<b>2 036 953</b>	<b>34 923</b>	<b>2 071 876</b>	<b>1 899 230</b>
<b>CHARGES</b>				
Bureau de direction et services administratifs (annexe A)	1 040 756	-	1 040 756	1 054 111
Encadrement de la profession				
Inspection professionnelle	168 291	-	168 291	144 744
Syndic	209 355	-	209 355	181 344
Discipline et autres	11 005	-	11 005	7 520
Formation continue	31 636	-	31 636	48 707
Équivalence	3 400	-	3 400	6 102
Congrès (annexe A)	253 119	-	253 119	167 114
Revue - <i>l'inhalo</i>	65 912	-	65 912	69 059
Développement	146 243	-	146 243	97 133
	<b>1 929 717</b>	<b>-</b>	<b>1 929 717</b>	<b>1 775 834</b>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>107 236 \$</b>	<b>34 923 \$</b>	<b>142 159 \$</b>	<b>123 396 \$</b>



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette CPA  
S.E.N.C.R.L.

**ORDRE PROFESSIONNEL DES  
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**

Exercice terminé le 31 mars 2013

	FONDS D'ADMINISTRATION		FONDS DE RISTOURNES ASSURANCE RESPONSA- BILITÉ	TOTAL 2013	TOTAL 2012
	INVESTI EN IMMOBI- LISATIONS	NON GREVÉ D'AFFECTA- TIONS			
<b>SOLDES AU DÉBUT</b>	41 143 \$	799 659 \$	426 070 \$	1 266 872 \$	1 143 476 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(12 705)	119 941	34 923	142 159	123 396
Acquisitions d'immobilisations	2 961	(2 961)	-	-	-
<b>SOLDES À LA FIN</b>	31 399 \$	916 639 \$	460 993 \$	1 409 031 \$	1 266 872 \$



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette CPA  
S.E.N.C.R.L.

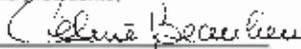
**ORDRE PROFESSIONNEL DES  
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

**BILAN**  
31 mars 2013

	FONDS D'AD- MINISTRATION	FONDS DE RISTOURNES ASSURANCE RESPONSA- BILITÉ	TOTAL 2013	TOTAL 2012	1er avril 2011
<b>ACTIF</b>					
<b>ACTIF À COURT TERME</b>					
Encaisse	50 076 \$	-	50 076 \$	237 718 \$	172 604 \$
Placements temporaires (note 4)	280 602	-	280 602	252 756	547 357
Débiteurs (note 5)	81 065	-	81 065	33 867	102 711
Frais payés d'avance	26 367	-	26 367	31 407	23 856
	438 110	-	438 110	555 748	846 528
<b>PLACEMENTS</b> (note 6)	660 158	-	660 158	441 786	132 754
<b>FONDS DE RISTOURNES</b>	-	460 993	460 993	426 070	390 807
<b>IMMOBILISATIONS</b> (note 7)	31 399	-	31 399	41 143	52 876
	1 129 667 \$	460 993 \$	1 590 660 \$	1 464 747 \$	1 422 965 \$
<b>PASSIF</b>					
<b>PASSIF À COURT TERME</b>					
Créditeurs	131 991 \$	-	131 991 \$	149 525 \$	206 929 \$
Subvention reportée	2 000	-	2 000	-	2 028
Produits reportés	47 638	-	47 638	48 350	37 572
	181 629	-	181 629	197 875	246 529
<b>ACTIF NET</b>					
Investi en immobilisations	31 399	-	31 399	41 143	52 876
Non grevé d'affectations	916 639	-	916 639	799 659	732 753
Fonds de ristournes assurance-responsabilité	-	460 993	460 993	426 070	390 807
	948 038	460 993	1 409 031	1 266 872	1 176 436
	1 129 667 \$	460 993 \$	1 590 660 \$	1 464 747 \$	1 422 965 \$

**POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La présidente,

  
Céline Beaulieu, irth.

La trésorière,

  
Brigitte Filion, irth.



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette CPA  
S.E.N.C.A.L.

**ORDRE PROFESSIONNEL DES  
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

**FLUX DE TRÉSORERIE**  
Exercice terminé le 31 mars 2013

	2013	2012
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	142 159 \$	123 396 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	12 705	16 540
Produits du fonds de ristournes	(34 923)	(35 263)
(Gains) pertes sur cessions de placements	(1 094)	6 275
Variation de la juste valeur des placements	(12 863)	6 465
	105 984	117 413
Variation nette des éléments hors liquidités du fonds de roulement (note 8)	(58 404)	12 639
	47 580	130 052
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions de placements	(280 814)	(463 163)
Produits de la cession de placements	76 399	108 431
Acquisitions d'immobilisations	(2 961)	(4 807)
	(207 376)	(359 539)
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	(159 796)	(229 487)
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	490 474	719 961
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	330 678 \$	490 474 \$
Représentée par :		
Encaisse	50 076 \$	237 718 \$
Placements temporaires	280 602	252 756
	330 678 \$	490 474 \$



**ORDRE PROFESSIONNEL DES  
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 mars 2013

---

**1- CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS**

L'Ordre a été constitué par lettres patentes du Gouvernement du Québec. Il est régi par le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Sa mission principale est d'assurer la protection du public. Par conséquent, il surveille l'exercice de la profession selon des normes élevées dans le but de garantir des soins et des services de haute qualité.

**2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

**a) Base de présentation**

Les états financiers de l'Ordre sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

**b) Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

**c) Comptabilité par fonds**

Le Fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds. Il présente les actifs et les charges afférents aux immobilisations ainsi que les ressources non affectées.

Le Fonds de ristournes - assurance responsabilité présente les montants rétrocédés par les assureurs du régime d'assurance responsabilité professionnelle de même que les revenus de placements y afférant. Le fonds est géré par la société d'assurance; le taux de rendement accordé correspond au taux des Obligations du Canada, terme de 5 ans diminué ou majoré d'un pourcentage déterminé selon le montant total des fonds de stabilisation des primes et de prévention. Les intérêts sont versés mensuellement dans le fonds.

**d) Constatation des produits**

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette CPA  
S.E.N.C.R.L.

**ORDRE PROFESSIONNEL DES  
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 mars 2013

---

**2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**d) Constatation des produits (suite)**

Les autres produits sont constatés lorsque les services sont rendus et que leur encaissement est raisonnablement assuré.

Les principaux produits de l'Ordre sont les suivants:

Cotisations des membres

Les cotisations des membres sont constatées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Congrès, formation continue et équivalence

Les produits tirés des congrès, de la formation continue et des dossiers d'équivalence sont constatés lorsque ces activités ont lieu. Les sommes perçues relativement à ces activités mais non encore gagnées sont comptabilisées à titre de produits perçus d'avance.

Administration et revue l'Inhalo

Les frais d'administration sont constatés à titre de produits lors de leur facturation. Les revenus de publicité dans la revue l'Inhalo sont comptabilisés lors de la publication de la revue.

Produits nets de placements

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les revenus des fonds d'investissement, ainsi que les variations de juste valeur et les gains ou pertes réalisés sur les ventes de titres.

**e) Imputation des charges**

L'Ordre présente ses produits et charges par activité. Par conséquent, les charges directes relatives à une activité lui sont imputées et les frais généraux sont répartis au prorata des charges totales des diverses activités, avant prise en compte des frais généraux.

**f) Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les placements temporaires; ceux-ci sont acquis avec les excédents temporaires de liquidités de l'Ordre et sont disponibles pour régler les opérations de nature courante.

**g) Actifs et passifs financiers**

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception de ses placements dans des fonds d'investissement qui sont cotés sur le marché boursier; ceux-ci sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette CPA  
S.E.N.C.R.L.

8

**ORDRE PROFESSIONNEL DES  
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 mars 2013

---

**2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**g) Actifs et passifs financiers (suite)**

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des comptes-clients.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et charges à payer.

**h) Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur le nombre d'années indiquées ci-dessous, représentant leur durée de vie utile estimative.

Mobilier de bureau	8 ans
Améliorations locatives	8 ans
Matériel informatique	3 ans

**3- INCIDENCE DU CHANGEMENT DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE**

Les présents états financiers sont les premiers états financiers de l'Ordre établis selon les nouvelles Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. L'application initiale de ce nouveau référentiel n'a eu aucune incidence sur l'actif net à la date de transition, soit le 1er avril 2011.

Rapprochement de l'excédent des produits sur les charges au 31 mars 2012

Au 1er avril 2011, l'organisme a comptabilisé ses placements en fonds d'investissement à la juste valeur. Selon l'ancien référentiel, ces placements avaient été comptabilisés aussi à la juste valeur à titre d'actifs financiers disponibles à la vente et les gains ou pertes latents étaient présentés directement à l'état de l'évolution de l'actif net. Ces gains ou pertes non matérialisés sont maintenant comptabilisés aux résultats. Il n'y a donc eu aucun effet net sur les placements, ni sur l'actif net de l'Ordre. Toutefois, ce changement a eu un effet à l'état des résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2012, soit la comptabilisation de pertes non matérialisées de 6 465 \$. L'excédent des produits sur les charges au 31 mars 2012 établi selon le référentiel comptable antérieur était de 129 861 \$, l'excédent établi selon les nouvelles normes comptables est de 123 396 \$.

**4- PLACEMENTS TEMPORAIRES**

Au 31 mars 2013, ces placements sont composés de fonds d'obligations à court terme ayant une valeur boursière de 280 365 \$ (253 682 \$ au 31 mars 2012). L'écart entre la juste valeur de ces fonds et leur coût étant non significatif, ils sont présentés au coût dans le bilan.

**5- DÉBITEURS**

	2013	2012	1er avril 2011
Clients	22 865 \$	28 202 \$	65 213 \$
Taxes de vente	58 200	5 665	37 498
	<b>81 065 \$</b>	<b>33 867 \$</b>	<b>102 711 \$</b>



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette CPA  
S.E.N.C.R.L.

**ORDRE PROFESSIONNEL DES  
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 mars 2013

6- PLACEMENTS	2013	2012	1er avril 2011
Fonds d'investissement évalués à la juste valeur	660 158 \$	441 786 \$	132 754 \$

7- IMMOBILISATIONS	2013		
	Coût	Amortis- sément cumulé	Valeur nette
Mobilier de bureau	32 004 \$	22 535 \$	9 469 \$
Améliorations locatives	24 805	7 751	17 054
Matériel informatique	331 888	327 012	4 876
	<b>388 697 \$</b>	<b>357 298 \$</b>	<b>31 399 \$</b>

	2012			1er avril 2011
	Coût	Amortis- sément cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	32 004 \$	20 393 \$	11 611 \$	13 819 \$
Améliorations locatives	24 805	4 650	20 155	23 255
Matériel informatique	328 927	319 550	9 377	15 802
	<b>385 736 \$</b>	<b>344 593 \$</b>	<b>41 143 \$</b>	<b>52 876 \$</b>

**8- VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS LIQUIDITÉS DU FOND DE ROULEMENT**

	2013	2012
Débiteurs	(47 198) \$	68 844 \$
Frais payés d'avance	5 040	(7 551)
Créditeurs	(17 534)	(57 404)
Subvention reportée	2 000	(2 028)
Produits reportés	(712)	10 778
	<b>(58 404) \$</b>	<b>12 639 \$</b>

**9- CHARGES DE RETRAITE**

L'Ordre contribue au régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés. Au cours de l'exercice, l'Ordre a versé 31 759 \$ à titre de contributions à ce régime (29 767 \$ en 2012).



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette CPA  
S.E.N.C.R.L.

**ORDRE PROFESSIONNEL DES  
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 mars 2013

**10- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

L'Ordre est locataire d'un local en vertu d'un bail venant à échéance le 31 octobre 2020. Les loyers minimaux futurs totalisent 315 392 \$ plus une portion des frais communs. L'Ordre a également signé un contrat de 5 ans, échéant en 2015, pour la location d'un photocopieur. Les frais sont de 7 128 \$ par année.

Les versements relatifs à ces engagements prévus pour les cinq prochains exercices, excluant la portion des frais communs pour le local et les taxes applicables, sont les suivants :

2014	2015	2016	2017	2018
47 194 \$	47 194 \$	44 417 \$	46 230 \$	46 230 \$

**11- INSTRUMENTS FINANCIERS**

**Gestion des risques**

L'Ordre est exposé à divers risques financiers qui découlent de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers de l'Ordre est effectuée par la direction.

L'Ordre n'est pas exposé à des risques significatifs de crédit et de taux d'intérêt quant à ses actifs financiers, ni de liquidités quant à ses passifs financiers.

L'Ordre est exposé à un risque de marché, plus précisément un risque de prix autre, c'est-à-dire le risque que la juste valeur des actifs financiers fluctuent en fonction des variations des prix du marché. L'Ordre est exposé à ce risque de prix en raison de ses placements dans des fonds d'investissement. L'Ordre gère son exposition au risque de prix en s'assurant que les fonds d'investissement respectent sa politique en matière de placements qui se veut conservatrice. De plus, l'Ordre évalue de façon régulière l'évolution de la situation des placements.

**12- ÉVENTUALITÉS**

Au cours de l'exercice précédent, l'Ordre a reçu et payé des avis de cotisation pour les années 2007 à 2010, relativement au taux de contribution au Fonds des services de santé du Québec pour un montant total de 47 351 \$. Un avis d'opposition avait été déposé auprès de Revenu Québec et l'Ordre a eu gain de cause. Revenu Québec renversera les cotisations antérieurement établies et remboursera les sommes perçues. L'Ordre comptabilisera les montants recouverts lorsque que ceux-ci seront encaissés. Ces montants sont estimés à 69 300 \$.

De plus, une poursuite de 170 000 \$ a été intentée par un membre, contre l'Ordre et un fournisseur, pour des dommages corporels subis lors d'un congrès. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant que l'Ordre pourrait devoir verser. Aucune provision n'a été constituée dans les états financiers.

**13- CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de l'exercice 2012 ont été reclassés afin de rendre leur présentation comparable à celle de 2013.



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette CPA  
S.E.N.C.R.L.

**ORDRE PROFESSIONNEL DES  
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Exercice terminé le 31 mars 2013

	2013	2012
<b>PRODUITS NETS DE PLACEMENTS</b>		
Variations de la juste valeur	12 863 \$	(6 465) \$
Produits des fonds d'investissement	48 371	25 888
Gains sur ventes de placements	4 987	8 063
	<b>66 221 \$</b>	<b>27 486 \$</b>
<b>BUREAU DE DIRECTION ET SERVICES ADMINISTRATIFS</b>		
Salaires et avantages sociaux	638 053 \$	597 662 \$
Cotisations au Fonds des services de santé (FSS) (note 12)	-	47 351
Réunions et assemblées	32 335	28 891
Déplacements, hébergement et représentation	9 364	8 901
Participation à des événements	2 026	2 132
Présidence	37 677	43 080
Contentieux / pratique illégale	6 042	16 965
Assurances des dirigeants	3 921	2 919
Élections	1 925	488
Formation des employés	5 986	7 334
Quote-part des frais généraux	303 427	298 388
	<b>1 040 756 \$</b>	<b>1 054 111 \$</b>
<b>CONGRÈS</b>		
Imprimerie	8 071 \$	13 741 \$
Conférenciers	15 300	18 442
Location d'équipement	25 422	20 821
Montage des kiosques	5 110	5 576
Hôtel et activités sociales	194 569	101 798
Frais remboursés	2 105	6 552
Comité	119	184
Place à la relève	2 423	-
	<b>253 119 \$</b>	<b>167 114 \$</b>



**ORDRE PROFESSIONNEL DES  
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Exercice terminé le 31 mars 2013

	2013		2012
<b>FRAIS GÉNÉRAUX À RÉPARTIR</b>			
Assurances professionnelles	70 690	\$	68 902
Loyer	75 144		80 832
Frais de bureau et fournitures	12 564		8 631
Location d'équipement	15 082		12 903
Frais informatiques	14 368		13 717
Poste et messagerie	33 705		34 042
Taxes, licences et permis	18 270		17 288
Télécommunications	14 023		15 015
Entretien et réparations	2 788		3 138
Publicité et communications	13 989		14 623
Honoraires professionnels	31 641		19 876
Rapport annuel	4 525		4 225
Abonnements	11 324		12 552
Bourses	2 400		2 107
Conseil interprofessionnel du Québec	18 244		17 637
Frais bancaires	73 744		64 329
Autres dépenses	754		250
Amortissement des immobilisations	12 705		16 540
	<b>425 960</b>	<b>\$</b>	<b>406 607</b>
			<b>\$</b>
<b>FRAIS GÉNÉRAUX PAR ACTIVITÉ</b>			
Bureau de direction et services administratifs	303 427	\$	298 388
Inspection professionnelle	49 064		40 973
Syndic	61 036		51 333
Discipline et autres	3 209		2 129
Formation continue	9 224		13 784
	<b>425 960</b>	<b>\$</b>	<b>406 607</b>
			<b>\$</b>







Ordre professionnel  
des **inhalothérapeutes**  
du Québec

1440, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 721  
Montréal (Québec) H3G 1R8

Téléphone: 1 800 561.0029  
514 931.2900

Télécopieur: 514 931.3621

[www.opiq.qc.ca](http://www.opiq.qc.ca)